

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

* * *

Sommaire

* * *

Pages

I RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 décembre 2015

1

II ETATS FINANCIERS

3

III NOTES AUX ETATS FINANCIERS

8

MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION CEFA TUNISIE Commissaire Aux Comptes membre de l'OECT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers comprennent le bilan faisant ressortir un total net de **120331 dinars**, le compte de résultat faisant ressortir un excédent de **68991 dinars**, le tableau des flux de trésorerie faisant ressortir une variation de trésorerie positive de **39579 dinars** ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

I. Responsabilité du comité de direction dans l'établissement des états financiers

Le comité de direction de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion**Opinion sans réserves**

Commissaire Aux Comptes membre de l'OECT

À notre avis les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Association, au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications nous avons relevé les irrégularités suivantes :

4.1 L'article 38 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 stipule que les transactions financières de recette ou de dépense de l'association sont effectuées par virement ou par chèque si leur valeur dépasse 500 dinars.

L'association n'a pas respecté, au cours de l'exercice 2013, cette limite légale dans certaines transactions financières.

4.2 L'article 40 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 stipule que l'association est dans l'obligation de tenir les registres suivants :

- Un registre des membres dans lequel sont consignés les noms des membres de l'association, leurs adresses, leurs nationalités, leurs âges et leurs professions.
- Un registre des délibérations des organes de direction de l'association.
- Un registre des activités et des projets, dans lequel est consigné la nature de l'activité ou du projet.
- Un registre des aides, dons, donations et legs en distinguant ceux qui sont d'origine publique et ceux d'origine privée et ceux d'origine nationale et ceux d'origine étrangère.

Ces registres ne sont pas à jour dans le cas de l'association et ne contiennent pas toutes les informations requises.

4.3 L'association a effectué les formalités de publicité relatives aux aides, dons et donations d'origines étrangère prévues par l'article 41 du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011.

Tunis, le 07 septembre 2017

Le commissaire aux comptes

Chokri BEN LAKHAL

Cabinet Ben Lakhal Chokri CBC
Expert Comptable Membre de l'OECT
17, Rue Elhossain Le Menzah 4 Tunis
Tél: (+216) 71 236 131 - 24 230 238
Fax: (+216) 71 750 370



**ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU
31/12/2015**

BILAN
(Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2015	2014
ACTIFS			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		0	0
Moins: amortissements		0	0
		0	0
Immobilisations corporelles		62 399	3 953
Moins: amortissements	1	9 039	1 493
		53 360	2 460
Immobilisations financières		0	0
Moins: provisions		0	0
		0	0
Total des actifs immobilisés		53 360	2 460
Total des autres actifs non courants		53 360	2 460
Actifs courants			
Autres actifs courants	2	5 365	20 054
Liquidités et équivalents de liquidités	3	61 605	22 026
Total des actifs courants		66 971	42 081
TOTAL DES ACTIFS		120 331	44 541

BILAN
(Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2014	2015
FONDS ASSOCIATIFS S ET PASSIFS			
FONDS ASSOCIATIFS			
FONDS ASSOCIATIFS			
Résultats reportés		41 044	15 042
Total fonds associatifs avant résultat de l'exercice		41 044	15 042
Excédent/Déficit de l'exercice		68 991	26 002
Total des fonds associatifs		110 036	41 044
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		0	0
Autres passifs courants	4	10 295	3 497
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		10 295	3 497
Total des passifs		10 295	3 497
TOTAL DES FONS ASSOCIATIFS ET PASSIFS		120 331	44 541

Etat de résultat
(Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2015	2014
Produits d'exploitation			
Revenus		275 756	157 563
Total des produits d'exploitation		275 756	157 563
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	5	75 056	22 869
Dotation aux amortissements et aux provisions		7 546	922
Autres charges d'exploitation	6	124 094	107 708
Total des charges d'exploitation		206 695	131 499
Résultat d'exploitation		69 061	26 064
Autres gains ordinaires		2	0
Autres pertes ordinaires		71	62
EXCEDENT DE L'EXERCICE		68 991	26 002

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en dinars)

Exercices clos au 31/12

	Note	2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		68 991	26 002
Ajustement pour:			
Autres actifs		14 689	-20 054
Autres passifs		6 798	1 587
Dotation aux amortissements		7 546	922
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		98 025	8 457
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
. Décaissement liés à l'acquisition d'immobilisations		58 446	1 398
Variation de la trésorerie		39 579	7 058
Trésorerie au début de l'exercice		22 026	14 968
Trésorerie à la fin de l'exercice		61 605	22 026

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET PRINCIPES & METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

1. Présentation de l'association :

L'Association est une association à but non lucratif créée en 6 décembre 2012.

La mission de l'association est la promotion économique et sociale, et :

- Assistance et encadrement des diplômés ;
- Attirer des investisseurs et des experts nationaux et internationaux pour la création des projets économiques portant la création de l'emploi ;
- Tisser des relations de collaboration avec les structures et les associations similaires.

L'Association est dirigée par un comité de direction composé des membres suivants :

- Guiseppe MARANDO

2. Présentation des états financiers :

En application des dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'Association est passée à partir du 1er janvier 2012 d'une comptabilité de trésorerie (recettes-dépenses) à une comptabilité d'engagement tenue conformément au système comptable des entreprises, tel que prévue par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996. Les données de l'exercice 2011 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des hypothèses sous-jacentes de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement ainsi que les conventions prévues par le cadre conceptuel (loi 93-112 du 30 décembre 1996).

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la convention dite des coûts historiques.

En matière de présentation, l'association a opté pour l'établissement de l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

Les méthodes comptables adoptées pour l'arrêté des états financiers de l'exercice 2015 se résument comme suit :

Les immobilisations corporelles de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique. Elles sont amorties linéairement (prorata temporis) en fonction des taux suivants :

<u>Immobilisation</u>	<u>Taux</u>
- Construction	5%
- Matériel de Transport	20%
- Matériel Informatique	33%
- Mobilier & équipement de bureau	10%
- Installations générales & agencements	10%
- Emballages récupérables identifiables	0%

3. Unité des comptes :

La comptabilité est tenue en dinar tunisien.

4. Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'établissement des états financiers.

5. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers :

1- Tableau d'amortissement

DESIGNATION	VALEUR BRUTE AU 01/01/2015 - 1 -	ACQUISIT DE L'EXERCICE - 2 -	VALEUR BRUTE AU 31/12/2015 4=1+2-3	AMORTIS AU 01/01/2015 - 5 -	DOTATION DE L'EXERCICE - 6 -	AMORTIS AU 31/12/2015	V.C.N AU 31/12/15 9=4-8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
I.G.A.A.D.	1 500	0	1 500	417	225	642	858
EQUIPEMENTS DE BUREAU	240	8 180	8 420	90	442	533	7 887
MATERIEL INFORMATIQUE	2 213	10 275	12 488	985	2 584	3 569	8 919
MATERIEL DE TRANSPORT	0	39 991	39 991 0	0	4 295	4 295	35 696
TOTAUX	3 953	58 446	62 399	1 493	7 546	9 039	53 360

2-AUTRES ACTIFS COURANT

	2015	2014
Association pontes	0	15 280
Débiteurs divers	2 560	2 474
Charge constaté d'avance	866	0
Compte d'attente	1 414	0
Fournisseurs divers	525	0
Organisation nationale Synagri	0	2 300
Total	5 365	20 054

3-Liquidités et équivalents de liquidités

	2015	2014
Caisse	2 777	1 132
UIB	104	8 144
UIB 3777	1 500	6 181
UIB 4736	11 169	0
UIB 4426-54	46 055	6 569
Total	61 605	22 026

4-Autres passifs courants

	2015	2014
Associés comptes courants	60	60
CNSS	4 616	1 020
Compte d'attente	0	138
Retenus à la Source	42	229
RS 15%	4 082	1 982
Receveur des finances	1 494	0
STEG	0	68
Total	10 295	3 497

5-Charges de personnel

	2015	2014
Accident de travail	284	78
CNSS patronale	10 629	3 240
rémunération du personnel	64 143	19 552
Total	75 056	22 869

6-Autres charges d'exploitation

	2015	2014
Déplacements voyages et missions	13 207	6 267
Autres matie et fourniture de bureau	4 057	976
Subvention accordée	24 630	20 290
Carburant	4 543	761
Dons accordés	10 877	37 350
Droits d'enregistrement et timbre	185	127
Eau	135	201
Entretiens et réparations	605	0
FOPROLOS	657	189
Frais postaux et de télécom.	3 358	2 026
Gaz Electricité	781	814
Honoraires	19 714	16 537
Impression/photocopie et tirage	711	619
Internet	495	484
Locations immobilières	3 764	0
locations matériels de travaux	330	0
Locations	18 812	10 856
Entretien et réparation voitures	1 170	0
Locations mobilières	5 051	3 472
Personnel extérieur à l'entreprise	2 360	505
Primes d'assurance	866	71
Publications	211	52
Achats études et prestations services	360	0
Autres charges extérieurs	150	0
Réceptions	4 621	4 987
Services bancaire et assimilés	1 132	748
TFP	1 313	377
Total	124 094	107 708